Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 15 (1972-1975)

Heft: 4

Erratum: Additions et corrections au tome XV du bulletin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME XV DU BULLETIN

- P. 61, 5e ligne avant la fin: au lieu de « p. 29-31 », lire « p. 19-21 ».
- P. 93, 10e ligne: la communication de M. Christe a paru dans les *Cahiers archéologiques*, t. 24, Paris, 1974 (paru en 1975), sous le titre « Ap. IV(-V) en visions de Seconde Parousie. Origines, textes et contextes ».
- P. 94, 33e-34e lignes: la communication de M. Donnet a paru en introduction à la Correspondance relative à l'adolescence de Maurice Troillet. Cent cinquante-trois lettres (1889-1904) choisies, annotées et présentées par André Donnet, Martigny, Imprimerie Pillet, 1973, 284 p. (Bibliotheca vallesiana, 13).
- P. 95, avant-dernière et dernière lignes: la communication de M. Dufour a paru sous le titre « The discourse dedicated to count Guido San Giorgio Aldobrandini », dans *The Massacre of St. Bartholomew*, La Haye, s.d., p. 155-178 (*Archives internationales d'histoire des idées*, 75).
- P. 190, 17e ligne: la communication de M. Perrenoud a paru sous le titre « Malthusianisme et protestantisme: « un modèle démographique weberien », dans *Annales E.S.C.*, 1974, p. 975-988.
- P. 192, 11e ligne: la communication de M. de Tribolet a paru dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. 133, 1975, p. 5-20.
- P. 193, 6e ligne: la communication de Me Martin a paru sous le titre: « Téolet à Genève », dans *Genava*, t. 23, 1975, p. 157-163.
- P. 193, avant-dernière et dernière lignes: la communication de M. Berchtold a paru dans Sismondi européen. Actes du Colloque international tenu à Genève les 14 et 15 septembre 1973, Genève Paris, 1976, p. 169-198.
- P. 226, note 44, 3e ligne, et p. 227, 10e ligne: au lieu de « lundi du bouc », lire « lundi du millet ».
- P. 235, 25e ligne: au lieu de « Ils ... avaient presque coupé la main ... », M. Ernest Schulé, rédacteur en chef du Glossaire des patois de la Suisse romande, propose de lire: « Dans la hâte, ils avaient coupé la main ... » (schier, « rapidement »; cf. Schweizerisches Idiotikon, t. 8, col. 1183.)

- P. 237, 7e ligne: au lieu de «sur un jeune bourgeois », M. Schulé propose de traduire «sur un bourgeois vigoureux » (jäng = gäng, «alerte », «vigoureux », «en pleine forme »; cf. Schweizerisches Idiotikon, t. 2, col. 355).
- P. 237, 20e ligne: au lieu de « au bannissement à peine du fouet », lire « à être battu de verges ». La formule « au bannissement à peine du fouet » est celle qui se trouve dans les documents cités en note 56, mais n'est pas conforme au texte de Kündig.
- P. 249, 24e ligne: au lieu de « petits chaudrons de ménage », lire « petits fromages maigres » (remarque de M. Hans Lieb, archiviste d'Etat de Schaffhouse, d'après le Schweizerisches Idiotikon, t. 3, col. 507, art. Käse, composé Hûs-käse.)
- P. 253, 9e ligne: au lieu de « qu'il périt misérablement », traduire « qu'il en réchappa à peine » (remarque de M. Alain Dubois, professeur à la Faculté des Lettres de Lausanne).
- P. 255, 24e ligne: au lieu de « qui vendait du vin », lire « qui vendait de l'eau-de-vie » (remarque de M. Schulé).
- P. 265, 11e-12e lignes : au lieu de « qu'il ne mourût misérablement », lire « qu'il n'eût de la peine à en réchapper ».